Mairie de DOMANCY – CCAS 14 mars 2024 Folio n° DELIB CCAS 2024 001



COMMUNE DE DOMANCY CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A Domancy, le 08 mars 2024

<u>Sont convoqués Mesdames et Messieurs</u>: REVENAZ Serge, PEDERIVA Fabienne, MOULIN Marie-Paule, DEDIEU Pascale, JACQUEMET Natacha, LIONS Alain, REVENAZ Monique, CHALLAMEL Evelyne, TELLIER Sylvie, SEGUIN Christian, ROCHET Serge.

Objet: Convocation CCAS

Madame, Monsieur,

En votre qualité de membre du conseil d'administration du CCAS, vous êtes prié(e) d'assister à la prochaine séance, qui aura lieu le :

Jeudi 14 mars 2024 à 17h00 EN MAIRIE, <u>SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

FINANCES

- Approbation du compte de gestion dressé par le comptable public
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Budget primitif 2024
- Attribution des subventions 2024
- Participation aux repas
- Prise en charge financière des panneaux don d'organe
- Voyage des ainés
- Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président, Serge REVENAZ.

Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n° 2078-1461 du 27 décembre 2019 : Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.